

# **Agenda 21 Locoal-Mendon**

## **Comité de suivi**

**Réunion du mercredi 27 mars 2013**

### **Compte-rendu**

#### **Rappel de l'ordre du jour :**

- présentation des fiches-actions du programme, compléments, corrections éventuelles
- définition des actions devant être prioritairement appliquées dès 2013.
- validation d'une composition et d'un mode de fonctionnement du comité de suivi.

#### **1. Un rappel des étapes d'élaboration de l'Agenda 21 est fait**

Aujourd'hui, un programme de 28 actions a été validé et des fiches-actions ont été rédigées, qui permettent de décrire les modalités de réalisation concrètes des actions. Ces fiches-actions avaient été transmises aux membres du comité de suivi à l'amont de la réunion.

#### **2. Rappel du programme d'actions :**

##### **Axe N°1 « Économie locale, activités primaires et consommation équitable»**

- 1.1 – Sensibiliser les jeunes au métier de l'ostréiculture
- 1.2 – Agir pour la qualité de l'eau en Ria d'Etel
- 1.3 - développer les équipements et filières de découverte « doux ».
- 1.4 - réaliser un diagnostic agricole et ostréicole dans le cadre du PLU.
- 1.5 - favoriser l'installation de petites unités agricoles extensives, grâce notamment au système des GFA et à la préemption.
- 1.6 - développer un système de vente directe collective par les exploitants.
- 1.7 – créer une identification « produit à Locoal-Mendon ».
- 1.8 - favoriser le télétravail sur la commune en accompagnant le développement du haut débit.
- 1.9 - assurer une veille des transactions de locaux commerciaux afin de préserver le potentiel immobilier.

##### **Axe N°2 : « Sensibilisation au développement durable»**

- 2.1 - Inventorier les acteurs et actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la commune.
- 2.2 - Communiquer et valoriser les initiatives existantes en matière d'environnement et de développement durable.
- 2.3 - Développer des moyens de mobilisation de la population
- 2.4 - Créer une structure d'interprétation de la nature sur la commune.

##### **Axe N°3 : « Ressources, espaces naturels et biodiversité »**

- 3.1 - accompagner les habitations vers une gestion écologique de l'eau
- 3.2 - inciter les promoteurs à insérer des clauses de gestion environnementale et écologique dans les arrêtés de lotissement.
- 3.3 – favoriser le développement de l'assainissement par phyto-épuration
- 3.4 - développer le carénage réglementaire des bateaux.
- 3.5 – renforcer et valoriser la connaissance naturaliste de la commune.
- 3.6 - lutter contre les espèces invasives.
- 3.7 - assurer une gestion conservatoire des zones humides.

3.8 – Assurer une veille sur les mutations et coordonner la maîtrise foncière sur les zones sensibles.

#### **Axe N°4 : « Cohésion sociale et solidarité »**

4.1 - Mettre en œuvre un projet de collecte de la mémoire orale des anciens de Locoal-Mendon.

4.2 - Cibler des portions de route partagées, redonnant leur place aux piétons et aux cyclistes.

4.3 – Poursuivre et encourager, dans l'esprit du Printemps des Artistes, les événements artistiques à l'année sur la commune.

4.4 - Echanger avec les autres communes de proximité engagées dans le développement durable et/ou un Agenda 21.

4.5 - Développer les équipements aux personnes âgées dans le bourg de Mendon.

#### **Actions transversales**

AT1- développer les sentiers – circuits de découverte sur la commune.

AT2 - créer des jardins familiaux sur la commune.

### **3. Les commentaires réalisés par les participants sur certaines des fiches-actions du programme sont présentés ci-dessous.**

Action 1.1 C'est une action difficile. Reprendre une exploitation coûte cher. De plus, il y a une hétérogénéité de situations au regard de la crise. Certains chantiers la connaissent toujours, d'autres vont mieux, en raison notamment de meilleurs prix sur le marché.

Le constat est que le métier attire peu les jeunes. Un diagnostic réalisé par le Comité régional Conchylicole montre que c'est à Locoal-Mendon et à Locmariaquer qu'il y a eu le plus de fermetures de chantiers, sur le Pays d'Auray.

Action 1.3 : attention au terme « touristique » : les équipements et activités pouvant être développés doivent aussi profiter aux résidents de la commune. On peut ainsi plutôt parler d'activités « de loisir ».

Action 1.4. Le PLU ne demande pas forcément une étude poussée sur les activités primaires. Il faut réaliser un diagnostic plus approfondi, qui permettrait de mettre en relief, de façon hiérarchisée, les enjeux. Les thématiques à traiter sont nombreuses : réglementation, PAC, foncier, environnement, transformation, qualité des produits, circuits courts, installations transmissions...

Action 1.5 : il est nécessaire de sensibiliser la population au problème de diminution des sièges d'exploitations agricoles et des problématiques foncières. Une conférence-débat ou un ciné-débat serait ainsi intéressant, avec l'intervention par exemple de Terre de Liens, qui aide les projets citoyens de maîtrise du foncier pour l'installation de jeunes agriculteurs.

Action 1.6 : il faut commencer par valoriser les circuits existants. Ainsi, une plaquette d'information reprenant les fermes de la commune vendant en direct, les services assurés comme le poissonnier ambulancier, l'AMAP... serait intéressante. C'est une action à réaliser à court terme.

En parallèle, et dans la lignée du tout récent marché organisé sur la place du bourg, il serait pertinent de rééditer un ou deux marchés dans les mois qui viennent.

Action 1.7 : produit de Locoal-Mendon ne veut pas dire forcément produit de qualité ! Ainsi la réalisation de cette action doit s'accompagner de la rédaction d'un cahier des charges.

Action 1.9 : depuis le début des échanges au sein de l'Agenda 21, les choses ont avancé sur la commune :

- le 8 à 8 à ouvert

- la Locoaline va rouvrir,
- le restaurant du Moulin de Cochelin a ouvert,
- un distributeur va être installé en parallèle de la future extension de la mairie.

Ainsi le rôle de veille de la mairie doit se poursuivre mais les choses avancent dans le bon sens. Il est de plus difficile de dire ce qui pourrait être prioritaire en matière de commerces...

Action 2.1 : le programme « Côtes et Nature » du Conseil général propose des sorties gratuites au sein des espaces naturels, mais uniquement sur les propriétés du département (Espaces Naturels Sensibles). Or il n'y en a pas sur Locoal-Mendon. Une prochaine rencontre avec la responsable du service espaces naturels permettra d'évoquer la question. Le CPIE s'en charge.

Actions 2.1 et 2.2 : le CPIE veut bien prendre en charge ces actions dans les mois qui viennent. Elles permettront d'avoir une vision synthétique des actions d'éducation environnementale, de mettre en évidence les complémentarités, les besoins et manques...

Action 3.5 : Il faut en premier lieu organiser une réunion des particuliers et des associations naturalistes sur la commune. Cela permettra de faire un point sur les données et activités disponibles avant de chercher à développer de nouveaux inventaires.

Action 3.7 : Il existe en fait une grande diversité de zones humides. Leur inventaire a été réalisé sur la commune. Il existe autant de modes de gestion conservatoire que de zones humides. Le dispositif Natura 2000 a permis de les cartographier et de regrouper les prescriptions de gestion technique auprès des propriétaires et des gestionnaires. Mais un travail de vulgarisation est à envisager en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Ria afin que les propriétaires s'emparent de ces enjeux.

Une réunion spéciale peut être ainsi organisée au sein des futurs travaux du PLU.

Action 4.1 : Il serait intéressant de demander aux jeunes ce qu'ils en pensent. Le centre de loisirs peut être consulté dans ce sens.

Il faut combiner cette action avec les activités existant déjà. Ainsi, afin d'avancer, une consultation de Ar Vammen, Cétavoir, Hoari, de la médiathèque et du Centre de Loisir est importante. Par exemple, on pourrait proposer à la médiathèque de mettre en place des filages, c'est-à-dire des soirées contées par les anciens.

Action 4.2 : L'aménagement de plusieurs portions de route va débuter en 2014 sur la commune : signalétiques au sol et sur panneaux.

Action 4.3 : les activités, surtout associatives, dans les domaines culturels et artistiques sont très vivantes sur la commune. L'action consiste ainsi à les valoriser et les soutenir.

Action 4.4 : après une phase de développement des Agendas 21 sur le Pays, le soufflet retombe un peu, et l'on entend moins parler de développement durable. Cependant, afin de dépasser l'échelon communal (qui représente pourtant l'échelle pertinente de mobilisation de la population), un rapprochement avec les autres communes limitrophes est à opérer, ne serait-ce que pour présenter les spécificités des différentes approches communales.

Action 4.5 : il faut distinguer les personnes âgées encore valides et autonomes des personnes âgées dépendantes. Des semi-collectifs communaux existent déjà, qui accueillent en bonne partie des aînés. Il faut faire attention à ne pas développer de structures difficilement pérennisables.

Par ailleurs, la commune ne décide pas tout et l'Agence Régionale de Santé, via un schéma directeur, planifie la création des équipements nécessaires à l'accueil des personnes âgées, dans une logique de cohérence intercommunale.

Ainsi un projet d'habitat groupé, avec des services à la personne, pourrait peut-être être envisagé à titre expérimental.

Par ailleurs, un certain nombre de personnes âgées souhaitent rester chez elles dans les villages. Il est vrai que le service d'aide à domicile est bien organisé, même si parfois, on

aimerait peut-être que les aînés puissent échanger plus longuement avec des visiteurs extérieurs (l'exemple de Guernesey est cité).

Action transversale 1 : la création de sentiers.

Le remembrement a rendu la situation difficile, de nombreux chemins ont été supprimés et d'autres finissent maintenant en impasse. La commune agit dans le sens de la création d'itinéraires. La boucle autour du bourg est finalisée, et un travail est désormais mené sur une boucle qui démarrera à la salle Emeraude. Les réticences voire les refus des propriétaires de terrains sont le principal problème. Pour le lever, le dialogue de proximité est le seul moyen. Une rencontre avec le conseil général, sur le terrain, pourrait peut-être permettre d'avancer sur la question.

#### **4. Les futurs moyens d'animation de la démarche**

Les participants évoquent la question de la suite de l'animation de la démarche :

- le CPIE est lié par convention à la mairie pour le démarrage de l'application de l'Agenda 21,
- le comité de suivi a été créé pour coordonner la suite des opérations, pas forcément pour les appliquer toutes concrètement. Son rôle de mobilisation initiale des acteurs, de communication sur l'Agenda 21 est primordial,
- la municipalité est en réflexion pour une embauche en interne (service civique ? emploi d'avenir ?...) pour assurer ce rôle d'animation.

La prochaine rencontre du comité de suivi devra permettre d'avancer sur cette question.

#### **5. Synthèse : actions à débiter en 2013**

En synthèse des échanges, les participants souhaitent rendre prioritaires les actions suivantes (tableau).

Il est proposé à chaque personne le souhaitant de s'inscrire dans le tableau, pour la prise en charge de toute ou partie de chaque action. Ainsi merci de communiquer vos souhaits de participation éventuelle à Guillaume Février du CPIE.

N'hésitez pas à le contacter :

guillaume.fevrier@cpie-belle-ile.fr

02 97 31 28 30

Axe	N° et titre de l'action	A faire dans les temps qui viennent	Personne(s) le prenant en charge
1	1.5 - favoriser l'installation de petites unités agricoles extensives, grâce notamment au système des GFA et à la préemption.	organiser un ciné-débat avec un film traitant des enjeux du redéploiement de l'agriculture extensive, puis un débat avec un représentant de l'association terre de Liens.	
1	1.6 - développer un système de vente directe collective par les exploitants	réaliser une plaquette d'information de la population sur les produits disponibles en vente directe sur la commune.	CPIE
2	2.1 - Inventorier les acteurs et actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la commune. 2.2 - Communiquer et valoriser les initiatives existantes en matière d'environnement et de développement durable.	réaliser un état des lieux des acteurs et des actions d'éducation à l'environnement sur la commune, sous la forme d'un document écrit, et grâce à des questionnaires auprès des différentes structures concernées.	CPIE
3	3.5 – renforcer et valoriser la connaissance naturaliste de la commune.	organiser une rencontre entre les particuliers et les associations naturalistes de la commune.	
3	3.7 - assurer une gestion conservatoire des zones humides.	réaliser une guide vulgarisé sur les zones humides : différentes types, enjeux, moyens de gestion, organismes référents...	CPIE + associations naturalistes + syndicat mixte de la ria
4	4.1 - Mettre en œuvre un projet de collecte de la mémoire orale des anciens de Locoal-Mendon.	se rapprocher de la médiathèque pour proposer des soirées contées.	
4	4.1 - Mettre en œuvre un projet de collecte de la mémoire orale des anciens de Locoal-Mendon.	organiser une réunion avec la médiathèque, le centre de loisirs, Ar Vammen, Hoari et Cétavoir pour présenter le projet de collecte de la mémoire orale.	
4	4.4 - Echanger avec les autres communes de proximité engagées dans le développement durable et/ou un Agenda 21.	organiser avant fin 2013 une rencontre entre élus chargés du développement durable des communes voisines de Locoal-Mendon.	Municipalité
AT	Action transversale 1 : développer les sentiers – circuits de découverte sur la commune.	rencontrer sur le terrain le Conseil général afin de présenter les actions de l'Agenda 21 traitant de naturalisme et de découverte « douce » de la commune (dont les sentiers).	CPIE

La prochaine réunion du comité de suivi est fixée le **23 mai 2013 à 20h30** à la salle Emeraude.

Compte-rendu établi par Guillaume Février.